

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches) est préoccupé par la santé et la sécurité de tous. En ce sens, l'établissement a listé en annexe au contrat cinq (5) principaux risques liés à son environnement de travail et a mis en place des mesures préventives pour les contrôler.

Le « Fournisseur » est donc requis de prendre en considération les risques potentiels dans l'organisation énumérés ci-dessous, en plus de s'assurer que ses employés en auront aussi pris également connaissance en se présentant au CISSS de Chaudière-Appalaches. Prendre note que la liste de nos politiques, de nos procédures et de nos règlements est disponible via le lien suivant :

<http://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/reglements-politiques>

Voici le tableau identifiant les cinq (5) principaux risques liés à l'environnement de travail (liste non exhaustive).

PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

CATÉGORIE DU RISQUE	RISQUE	MESURES PRÉVENTIVES MISES EN PLACE (NON EXHAUSTIF)
Intégrité physique	Risque de chute et autres blessures physiques	<p>Une politique visant à encadrer la santé et la sécurité au travail est en vigueur depuis le 5 mai 2016.</p> <p>Une procédure de déclaration d'événement est en vigueur depuis avril 2016.</p> <p>Des procédures régissant la santé et la sécurité au travail dans nos installations sont en vigueur.</p> <p>Déneigement et pose d'abrasif en période hivernale.</p>
	Contact avec les produits chimiques	<p>Les fiches de données de sécurité de chaque produit sont répertoriées dans le logiciel Paratox Médica accessible sur tous les ordinateurs.</p> <p>Des douches oculaires sont disponibles en cas d'urgence.</p>
Biologique	Exposition aux maladies infectieuses	<p>L'établissement s'est doté de politiques concernant l'hygiène des mains.</p> <p>De plus, des distributeurs de solutions hydro-alcoolisées pour les mains sont accessibles à tous.</p> <p>Le port d'équipement de protection personnelle est obligatoire selon le risque encouru.</p>
Sécurité	Incidents nécessitant l'application des mesures d'urgence	<p>Un plan des mesures d'urgence est effectif.</p> <p>Une procédure d'évacuation est en place et des exercices d'évacuation sont réalisés annuellement.</p>
Intégrité physique et psychologique	Risque d'agression physique et risque d'agression verbale	<p>Une politique visant à contrer le harcèlement et la violence au travail est en vigueur depuis le 5 mai 2016.</p> <p>Une procédure visant la gestion de situations conflictuelles et le traitement des plaintes de harcèlement et violence est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016.</p> <p>Différents codes d'urgence sont également en vigueur.</p>